



Mairie de Vaulx-en-Velin
M Stéphane GOMEZ, Adjoint & Conseiller Communautaire
Place de la Nation
69120 VAULX EN VELIN

Vaulx-en-Velin, le 15 Février 2016

Monsieur l'Adjoint au Maire et Conseiller Communautaire,

La charte de l'environnement de l'aéroport de Bron est actuellement en cours de signature dans les locaux de l'aéroport.

L'Association Vaulx-en-Velin Village qui représente nos trois associations et défend les intérêts des vaudais au sein de la Commission Consultative de l'Environnement n'a pas signé cette charte car elle ne garantit en rien la protection des intérêts des vaudais. Nous avons fait un certain nombre de propositions pour diminuer les nuisances subies par les vaudaises et les vaudais, en particulier la stabilisation du nombre de mouvements au chiffre de 2014 (74.000 contre 120.000 prévus), la création d'un nouveau point de sortie au Nord permettant d'éviter les quartiers de la Soie, du Village et de la Rize, l'interdiction des vols commerciaux et des activités de maintenance, la suppression des vols de nuit (hors vols sanitaires), un suivi mensuel de la charte avec des sanctions réelles pour les contrevenants, etc... mais rien n'a été retenu. Nous regrettons que ni nos actions, ni les vôtres n'aient pu permettre la modification de la charte ; d'autres villes et associations ont eu plus de réussites que nous et une fois de plus nous continuons à être stigmatisés.

Nous comptons sur vous pour refuser, comme l'Association Vaulx-en-Village a pu le faire ce jour, de signer cette charte inique pour notre commune et vous en remercions par avance.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire Adjoint et Conseiller Communautaire, nos salutations les meilleures.

Maurice Morel
Président de l'AVVV